



Élection fédérale 2011

RÉGIMES PUBLICS DE RETRAITE

Les programmes publics de retraite du Canada – Sécurité de la vieillesse (SV) et supplément de revenu garanti (SRG) – ont fait la preuve de leur efficacité. Pour la grande majorité des retraités actuels et futurs au Canada, la conjonction de ces programmes forme une infrastructure fondamentale à un revenu de retraite assuré. Malheureusement, le niveau des prestations de base de ces programmes demeure insuffisant.

Il ressort que ce sont les femmes qui souffrent le plus de cette insuffisance des prestations, puisqu'elles sont plus à risque de se retrouver en situation de pauvreté à la retraite. En effet, même si elles forment la majorité de la main-d'œuvre salariée, elles sont surreprésentées dans les emplois à bas salaires, instables et à temps partiel, donc moins susceptibles de bénéficier d'un régime de retraite avec leur employeur.

La campagne du CTC pour la réforme des retraites, *La sécurité des retraites pour tous*, qui a été largement appuyée par la population, a fortement mis en relief deux principales revendications : une augmentation de 100 % des prestations du RPC et une révision à la hausse du SRG de manière à éliminer la pauvreté chez les aînés. Les conservateurs de Harper ont

d'abord appuyé cette proposition du CTC et du SCFP pour l'élargissement du RPC. Il n'y a cependant qu'à examiner de près leur bilan pour constater leur absence totale d'engagement envers les aînés et la sécurité des retraites.

Ce qu'ont fait les conservateurs

Depuis leur arrivée au pouvoir en 2006, les conservateurs de Harper envoient un message aussi étonnant que démoralisant aux aînés canadiens de plus en plus nombreux à lutter pour joindre les deux bouts : « Si vous n'êtes pas assez riche pour la retraite, vous n'avez qu'à retourner travailler! ». Les conservateurs ont mis de l'avant une approche du « chacun pour soi », pour les retraites en gelant les prestations déjà insuffisantes du système public de pensions et en n'imposant plus aux employeurs de participer à un régime de retraite décent. Ils ont :

- créé l'inéquitable Compte d'épargne libre d'impôts (CELI), un supposé mécanisme d'épargne-retraite qui n'est en fait rien d'autre qu'une réduction d'impôt de plus pour les salariés et les investisseurs les plus riches;

- augmenté les exemptions de gains pour les bénéficiaires du SRG plutôt que d'élargir l'admissibilité même aux prestations;
- modifié les règles du RPC (mesure imitée récemment par le Régime des rentes du Québec) en augmentant d'une part les pénalités pour les travailleurs qui prennent leur retraite avant 65 ans et d'autre part les mesures financières incitatives pour ceux qui prolongent leur vie active au-delà de 65 ans;
- renié leur engagement à appuyer l'expansion du RPC (après s'être pourtant entendus en juin avec 9 des 10 provinces) alors que le ministre des Finances Jim Flaherty, en décembre, a préféré s'en remettre à un programme hasardeux d'épargne-retraite géré par une compagnie d'assurance (appelé faussement « Régime de pension agréé collectif » ou RPAC).

Le budget fédéral 2011

Le budget fédéral 2011 a injecté au SRG un supplément dérisoire, accessible seulement aux aînés les plus défavorisés. Les allocations ainsi augmentées accordent un maximum de 600 \$ par année aux personnes âgées seules et de 840 \$ aux couples. Mais même les aînés qui gagnent moins de 2 000 \$ en revenus autres que la Sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti n'auraient pas droit à ce montant maximum. Au-delà de ce niveau de revenu, le montant des prestations serait récupéré à un taux de 25 cents par

dollar et complètement éliminé à partir de 4 400 \$ pour les personnes seules et de 7 360 \$ pour les couples (excluant la SV et le SRG).

Cette minuscule prestation additionnelle ne devrait s'appliquer qu'à 680 000 aînés (à peine 42 % des 1,6 millions de bénéficiaires actuels du SRG). Le budget a alloué 300 millions de dollars par année pour cette mesure – une augmentation totale minimale de 3,6 % pour les dépenses affectées au SRG.

Non seulement cette prestation « complémentaire » est-elle ridiculement basse, elle est aussi punitive. Les prélèvements de 25 %

qui s'ajoutent à ceux déjà existants de 50 % équivalent, dans les faits, à un taux de « taxation » de 75% sur les revenus des aînés qui proviennent d'autres sources que la SV ou le SRG – RPC, revenus de travail, etc. Cette structure déficiente aurait très bien pu être évitée par des montants de prestations plus appropriés et des modifications aux niveaux d'exemptions de gains pour le RPC.

De meilleurs choix

Les conservateurs de Harper ont raté une formidable occasion de remettre en état le système des retraites du Canada. De 2009 à 2010, le ministre des Finances Jim Flaherty a mené une consultation sur les revenus de retraite qui, remarquablement, avait rallié presque tous les gouvernements provinciaux à la nécessité d'étendre l'application du RPC. Même le médiatisé

économiste de droite Jack Mintz avait approuvé cette idée en octobre, à l'exemple d'une écrasante majorité de Canadiens, comme le démontrent les sondages

Doubler les prestations d'un RPC hautement performant, indexé et entièrement transférable est le moyen le plus efficace et le plus universel d'assurer à la prochaine génération d'aînés une retraite dans la dignité et dans la sécurité économique.

L'élimination de la pauvreté chez les aînés du Canada était même à portée de main pour le gouvernement : il aurait suffi d'une très modeste augmentation de 15 % des prestations de base du SRG.

:te/sepb491